

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de membres excusés ou absents	0
Nombre de procurations	0
Nombre de votants	15

**DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 30 MARS 2026 A 19 H 00**

**Étaient présents :**

Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI


**Date de convocation du conseil municipal :** Mardi 24 mars 2026

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

Références	Vote	Objet	Date du visa Préfectoral
DELIB-0326-01	Unanimité (15 votants)	<b>Droit de préemption urbain :</b> Projet de mutation des parcelles cadastrées section D n° 659 et 680 situées 1336, route de Dompierre Propriétaire actuel : M. Michel PAGE	31/03/2026
DELIB-0326-02	Unanimité (15 votants)	<b>Droit de préemption urbain :</b> Projet de mutation des parcelle cadastrée section B n° 2253 située Place de la Croix Propriétaire actuel : M. Teddy DURAND	31/03/2026
DELIB-0326-03	Unanimité (15 votants)	<b>Aménagement logements 121, route des Creuses</b> Lot 11 électricité – Entreprise BERGEOT – Avenant n° 2	31/03/2026
DELIB-0326-04	Pour : 12 Abstention : 3	<b>Fiscalités locales</b> Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026	31/03/2026
DELIB-0326-05	Unanimité (15 votants)	<b>Voirie :</b> Programme 2026 – Point-à-temps et réfection des chemins du Colombier et de la Pierre Entreprise retenue : SOCAFL	31/03/2026
DELIB-0326-06	Unanimité (15 votants)	<b>Désignation des commissions communales</b>	01/04/2026
DELIB-0326-07	Unanimité (15 votants)	<b>Commission d'Appel d'Offres</b>	31/03/2026
DELIB-0326-08	Unanimité (15 votants)	<b>Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)</b>	02/04/2026
DELIB-0326-09	Unanimité (15 votants)	<b>Voirie :</b> Curage fossés 2026 Entreprise retenue : Lacombe TP	01/04/2026
DELIB-0326-10	Unanimité (15 votants)	<b>Délégations consenties au Maire par le conseil municipal</b>	01/04/2026
DELIB-0326-11	Unanimité (15 votants)	<b>Désignation d'un délégué pour le problème de l'ambrosie</b>	01/04/2026

DELIB-0326-12	Unanimité (15 votants)	Désignation d'un correspondant défense	01/04/2026
DELIB-0326-13	Unanimité (15 votants)	Désignation d'un délégué à la Prévention Routière	01/04/2026
DELIB-0326-14	Unanimité (15 votants)	Désignation d'un élu local au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) et d'un représentant du personnel	01/04/2026
DELIB-0326-15	Unanimité (15 votants)	Grand Bourg Agglomération – proposition des représentants de la commune pour siéger au sein des syndicats AVR et SR3A	01/04/2026
DELIB-0326-16	Unanimité (15 votants)	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain	01/04/2026
DELIB-0326-17	Unanimité (15 votants)	Désignation d'un délégué relations avec les associations communales	01/04/2026
DELIB-0326-18	Pour : 13 Abstention : 2	Bail de location pour le droit de chasse consenti sur les terrains communaux à l'association Les chasseurs turgonnais	03/04/2026

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal, au cours de la séance du lundi 30 mars 2026 numérotées DELIB-0326-01 à DELIB-0326-18.

Fonctions	Noms Prénoms	Signatures
Maire	Jean-Luc EMIN	
Secrétaire de Séance	Carole BUFFET	

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Date d'affichage
24/03/2026

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
--------------------------

**Delib-0326-01**

**Objet de la délibération : Droit de préemption urbain**

**Projet de mutation des parcelles cadastrées section D n° 659 et 680 situées 1336, route de Dompierre**

**Propriétaire actuel : M. Michel PAGE**

**Acquéreur : SAS VALIORIS**

**LA SEANCE OUVERTE,**

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Emmanuel PORAL, notaire – 39, avenue Charles de Gaulle – 01500 AMBERIEU-EN-BUGEY,** concernant le projet de mutation des parcelles cadastrées :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
D	659	01 a 15 ca	1336, route de Dompierre
D	680	50 a 68 ca	

Ce bien appartient actuellement M. Michel PAGE

Les parcelles D n° 659 et 680 sont établies en zone Ub et A du **Plan Local d'Urbanisme** et sont donc soumises au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide** de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

**Le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENault.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-0326-02

**Objet de la délibération : Droit de préemption urbain**

**Projet de mutation de la parcelle cadastrée section B n° 2253 située Place de la Croix**

**Propriétaire actuel : M. Teddy DURAND**

**Acquéreur : M. Luc COMMENOZ**

**LA SEANCE OUVERTE,**

Monsieur le Maire donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner présentée **Maître Audrey VILLON, notaire – 238, Grande Rue de la Côtère – 01160 PRIAY**, concernant le projet de mutation de la parcelle cadastrée :

Section	Parcelle	Surface	Adresse
B	2253	01 a 79 ca	Place de la Croix

Ce bien appartient actuellement M. Teddy DURAND

La parcelle B n° 2253 est établie en zone Ua du **Plan Local d'Urbanisme** et est donc soumise au droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **Décide de ne pas faire usage du droit de préemption urbain dans le cadre de cette vente.**

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

**Le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
Delib-0326-03

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Objet : Aménagement de deux logements – 121, route des Creuses  
Avenant n° 2 au marché du Lot n° 11 – ÉLECTRICITÉ**

*LA SEANCE OUVERTE,*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de l'avancement des travaux réalisés par l'entreprise BORGEO, des modifications ont été apportées au marché initial, à savoir :

- **Des travaux en moins**, relatifs à la fourniture de câble abonné 2 x 16, câble de téléreport, étiquettes Enedis, sonnette carillon, système de régulation, ventouse visiophone, temporisateur, bouton-poussoir d'ouverture, badges vigiles ainsi que Consuel commun ;
- **Des travaux en plus**, relatifs à la mise en place d'une prise BIP + terre des communs et d'un hublot LED pour appartement T3.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver un avenant négatif n° 2 au marché. À cet effet, Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise BORGEO, d'un montant de – 2 810,00 € H.T., soit – 3 372,00 € T.T.C.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS :**

- **APPROUVE** l'avenant négatif n° 2 au marché du lot n° 11 – ÉLECTRICITÉ, pour un montant de – 2 810,00 € H.T., soit – 3 372,00 € T.T.C. ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

**Le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.  
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Date d'affichage
24/03/2026

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
Delib-0326-04

**Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026**

*LA SEANCE OUVERTE,*

Monsieur le Maire rappelle les différents taux de 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti : 25.17 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 37.94 %
- Taxe d'habitation résidences secondaires (et logements vacants) THRS : 9.19 %

Il présente l'état de notification des produits prévisionnels pour 2026 qui fait apparaître les chiffres suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux de référence 2026	Produit de référence 2026
Taxe foncière sur le bâti	1 332 000.00 €	25.17	335 264.00 €
Taxe foncière sur le non bâti	75 000.00 €	37.94	28 455.00 €
Taxe d'habitation résidences secondaires (et logements vacants) THRS	124 000.00 €	9.19	11 396.00 €
			<b>375 115.00 €</b>

Une allocation compensatrice de 4 643.00 € s'ajoutera aux produits de la fiscalité locale.

La loi de finances 2026 reconduit le dispositif de majoration spéciale sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les logements vacants depuis plus de 2 ans. Dans les faits, cela permet au conseil municipal de voter, pour cette année, une augmentation du taux de la THRS sans être bloqué par les règles de lien avec les taxes foncières.

La commune peut augmenter la THRS de 1.38 points ce qui la porterait à 10.57 % soit une recette supplémentaire de 1 711.00 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PAR 12 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS :**

- **DECIDE** d'augmenter seulement le taux de la THRS de 1.38 points comme la loi de finances 2026 l'autorise.
  - Taxe foncière sur le bâti : 25.17 %
  - Taxe foncière sur le non bâti : 37.94 %
  - Taxe d'habitation résidences secondaires (et logements vacants) THRS : **10.57 %**
- Les produits attendus s'établiront donc à **376 826.00 €** auquel s'ajoute l'allocation compensatrice de **4 643.00 €**, comme indiqué dans l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales,
- Le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAULT.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
<b>Delib-0326-05</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Objet : Programme de voirie de l'année 2026**

*LA SEANCE OUVERTE,*

Monsieur le Maire rappelle les travaux programmés pour l'année 2026

En section d'investissement :

**Voirie en bicouche :**

- Chemin du Colombier, route de Varambon : longueur 55 m – largeur 2,50 m.
- La Ruaz, chemin de la Pierre : longueur 45 m – largeur 2,50 m.

En section de fonctionnement :

**Point-à-temps :**

- Fourniture et mise en œuvre de 8 tonnes de gravillon noir.

Il fait part au conseil municipal des devis reçus :

Travaux	EUROVIA	COLAS	SOCAFL
Point-à-temps	11 347.00 €	9 600.00 €	9 920.00 €
Chemin du Colombier	3 477.75 €	2 952.26 €	2 030.00 €
Chemin de la Pierre	2 923.25 €	1 406.25 €	1 667.50 €
Montant total H.T.	<b>17 748.00 €</b>	<b>14 975.00 €</b>	<b>13 617.50 €</b>
Montant total T.T.C	<b>21 297.60 €</b>	<b>17 970.00 €</b>	<b>16 341.00 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE :**

- **RETIENT** le devis de l'entreprise SOCAFL pour un montant de 13 617.50 € H.T., soit 16 341.00 € T.T.C.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
<b>Delib-0326-06</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Objet : Désignation des commissions communales**

*LA SEANCE OUVERTE,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Suivant les dispositions de l'article L-2121-22 du C.G.C.T.,

Décide de la désignation des commissions suivantes dont Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire, sera Président de droit.

Le Conseil procède à leur élection selon les dispositions législatives en vigueur.

Majorité absolue : 8

**L'ensemble de ces commissions sont élues à l'unanimité.**

**1- Commission des finances**

**Vice-présidente :** Mme Delphine MAURAND

**Membres :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Christine DOLE, Nathalie COUDERC, Céline MICHON et Mrs Robert GALLET, Michel MEYER, Hervé CALLY.

**2- Commission voirie**

**Ayant en charge :** les chemins, voies communales, biefs, fossés, l'élagage et la sécurité, ainsi que le cimetière.

**Vice-président :** Mr Michel PAGE

**Membres :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Françoise PLANCHENAUT et Mrs Robert GALLET, Jérôme TRON, Dorian BEGHELLI, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL.

**3- Commission bâtiments**

**Ayant en charge :** l'ensemble des bâtiments communaux

**Vice-président :** Mr Robert GALLET

**Membres :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND et Mrs Hervé CHAVANEL, Hervé CALLY, Michel MEYER, Jérôme TRON, Dorian BEGHELLI, Michel PAGE.

4- **Commission enfance et jeunesse**

Ayant en charge : le conseil d'enfants, les affaires scolaires, la cantine et la garderie...

**Vice-présidente** : Mme Carole BUFFET

**Membres** : Mmes Christine DOLE, Céline MICHON et Mr Jérôme TRON.

5- **Commission urbanisme**

Ayant en charge : l'urbanisme, le PLU, ainsi que les projets d'investissements immobiliers et fonciers.

**Vice-président** : Mr Michel MEYER

**Membres** : Mmes Delphine MAURAND, Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Françoise PLANCHENAUULT et Mrs Hervé CALLY, Robert GALLET.

6- **Commission communication et information**

Ayant en charge : la rédaction du bulletin municipal, de DRUILLAT Info, La gestion du site internet communal et de Panneau Pocket.

**Vice-président** : Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR et Mr Jérôme TRON

**Membres** : Mmes Nathalie COUDERC, Delphine MAURAND, Céline MICHON.

7- **Commission environnement et fleurissement**

Ayant en charge l'environnement, les déplacements doux, l'organisation du nettoyage de printemps et le fleurissement.

**Vice-président** : Mme Laurence DOYONNAS-VASSEUR

**Membres** : Mmes Christine DOLE, Françoise PLANCHENAUULT.

8- **Commission actions sociales**

Ayant en charge l'organisation du repas annuel des aînés et la livraison des colis ...

**Vice-président** : Mr Robert GALLET

**Membres** : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Christine DOLE, Françoise PLANCHENAUULT, Delphine MAURAND et Mr Hervé CHAVANEL.

9- **Commission projet centre village**

**Vice-président** : Robert GALLET

**Membres** : Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Nathalie COUDERC, Céline MICHON, Christine DOLE, Françoise PLANCHENAUULT, Delphine MAURAND et Mrs Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CHAVANEL, Hervé CALLY, Dorian BEGHELLI.

10- **Commission bois et forêt**

Ayant en charge la gestion des bois communaux.

**Vice-président** : Mr Hervé CHAVANEL

**Membres** : Mme Françoise PLANCHENAUULT et Mrs Michel MEYER, Hervé CALLY.

11- **Commission salle polyvalente**

Ayant en charge la gestion de la salle.

**Vice-présidente** : Mme Delphine MAURAND

**Membres** : Mmes Françoise PLANCHENAUULT, Laurence DOYONNAS-VASSEUR et Mr Robert GALLET.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
Delib-0326-07

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Objet : Commission d'Appel d'Offres**

*LA SEANCE OUVERTE,*

Monsieur le Maire fait savoir que la Commission d'appel d'offres doit être désignée par un scrutin à bulletins secrets.

Chaque membre de l'assemblée délibérante doit s'exprimer en faveur d'une liste, entière « sans panachage, ni vote préférentiel » (article D.1411.3 du CGCT).

Un appel à candidature est lancé.

Une seule liste est déposée par M. Robert GALLET, composée comme suit :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Robert GALLET	Madame Nathalie COUDERC
Madame Carole BUFFET	Madame Céline MICHON
Monsieur Michel MEYER	Monsieur Hervé CALLY

Majorité absolue : 8 voix

Un secrétaire est désigné en la personne de M. Dorian BEGHELLI ainsi que deux assesseurs Mmes Céline MICHON et Delphine MAURAND.

À l'appel de son nom, chaque élu est invité à voter.

À l'issue de ce scrutin, il est procédé au dépouillement des votes.

15 enveloppes sont décomptées pour le résultat suivant :

La liste de Monsieur Robert GALLET obtient 15 VOIX.

La liste de Monsieur Robert GALLET est élue et la commission d'appel d'offres est donc composée comme rappelée ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Robert GALLET	Madame Nathalie COUDERC
Madame Carole BUFFET	Madame Céline MICHON
Monsieur Michel MEYER	Monsieur Hervé CALLY

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENault.  
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Date d'affichage
24/03/2026

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

Objet de la Délibération
<b>Delib-0326-08</b>

**Objet : Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

*LA SEANCE OUVERTE,*

Monsieur le Maire indique que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCIS) suite aux élections municipales de 2026.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants, ce qui est le cas de DRUILLAT.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Monsieur le Maire détaille le rôle de cette commission qui donne notamment son avis chaque année sur les modifications d'évaluations ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans le délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Il est donné connaissance des conditions posées par l'article 1650 du CGI pour la désignation des commissaires.

**APRES EN AVOIR DÉBATTU ET DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- **SOUJET** la présente liste pour la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôt Directs pour la durée de ce Mandat 2026/2032 :

Civilité	Nom	Prénom	Adresse
M.	JOLIVET	Hervé	125, chemin du Margueron 01160 DRUILLAT
M.	MICHON	Serge	1312, route de Dompierre 01160 DRUILLAT
M.	DOYONNAS	Jean-Yves	379, route de Bresse 01160 DRUILLAT
Mme	RUEBRECHT épouse TOULOUSE	Anne	87, route du Cruix 01160 DRUILLAT
M.	BERNARD	Michel	561, chemin des Claretières 01160 DRUILLAT
M.	FAVIER	Michel	340, chemin de la Vallonnière 01160 DRUILLAT
M.	LEON	Gérard	1360, route du Chêne Clair 01160 DRUILLAT
M.	THIER	Éric	1302, route des Batailles 01160 DRUILLAT
M.	GALLET	Daniel	8, chemin des Petites Haies 01160 DRUILLAT
Mme	FAVIER épouse EMEYRIAT	Marie-Hélène	119, rue du Château 01160 VARAMBON
M.	MOREL	Jean-Paul	Ponsuard 01160 VARAMBON
M.	CLERC	Jean-Claude	215, chemin des Vignes 01160 DRUILLAT
M.	DENIS	Florent	42, chemin des Pendaines 01160 DRUILLAT
M.	REVERDY	François	529, route du Chêne Clair 01160 DRUILLAT
Mme	CONDE épouse BOUVARD	Manuela	1579, route de Dompierre 01160 DRUILLAT
M.	COMMENOZ	Luc	6, Place de la Croix 01160 DRUILLAT
M.	GUIGNARD	Pierre	59, chemin des Petites Haies 01160 DRUILLAT
M.	BESSON	Guy	Le Moleyron 01160 VARAMBON
M.	DE BOISSIEU	Henri	478, rue du Château 01160 VARAMBON
M.	DURAND	Arnaud	428, route du Cruix 01160 DRUILLAT
M.	MORI	Pierre	202, route des Creuses 01160 DRUILLAT
Mme	DOPONT épouse RUFFIEUX	Karine	206, route du Cruix 01160 DRUILLAT
M.	BUFFET	Alain	73, route des Besses 01160 DRUILLAT
M.	DEVOY	Richard	53, chemin du Margueron 01160 DRUILLAT

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

The image shows a blue ink signature of Jean-Luc EMIN over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DRUILLAT' at the top and '01160 - AIN' at the bottom, with a central emblem.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
--------------------------

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Delib-0326-09**

**Objet : Curage de fossés – année 2026**

*LA SEANCE OUVERTE,*

Monsieur le Maire rappelle les travaux programmés pour l'année 2026

En section de fonctionnement :

**Chemin du Moulin**, face à la maison de M. Bernard Maurice :

- Fossé à busser sur une longueur de 15 m, diamètre 250, enrobé de béton, avec mise en place d'un regard avec grille.

**Le Cruix :**

- Curage de fossés sur une longueur de 150 m,
- Nettoyage et remise en place de trois entrées.

**La Ruaz – Route du Chêne Clair :**

- Curage de fossés sur une longueur de 50 m.

Il fait part au conseil municipal du devis de la SAS LACOMBE TP.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A L'UNANIMITE :**

**RETIENT** le devis de la SAS LACOMBE TP pour un montant de 2 472.50 € H.T., soit 2 967.00 € T.T.C.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

**Le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

**DEPARTEMENT**

**DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

<b>Date de la convocation</b>
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

<b>Date d'affichage</b>
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

<b>Objet de la Délibération</b>
---------------------------------

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Delib-0326-10**

**Objet : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

*LA SEANCE OUVERTE,*

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

**Article 1 :**

**De confier à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :**

1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les marchés d'un montant inférieur à 200 000.00 € ;
2. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
3. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts dans la limite de 10 000.00 euros ;
9. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues de l'article L 211-2 à l'article L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal à savoir zones Ua, Ub, 1 AU1 et 1 AUa (droit de préemption urbain instauré par délibération du 17 mars 2014) ;
10. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
11. Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
12. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000.00 euros ;
13. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 500.00 euros ;
14. Procéder, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas : 150 000.00 euros, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

**Article 2 :**

**Autorise** que la présente délégation soit exercée par le suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

**Article 3 :**

Compte tenu du mode de fonctionnement habituel, il est précisé que le Maire, ou son représentant délégataire, n'utilisera de ces délégations que dans les cas d'urgence et que, de manière générale, les dossiers continueront d'être étudiés et soumis aux délibérations du conseil municipal, sauf pour les démarches ne présentant pas d'enjeux particuliers (délivrance et reprise des concessions, encaissement de remboursements d'assurances, par exemple).

**Article 4 :**

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, de l'exercice de cette délégation.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

**Le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

**A I N**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Objet de la Délibération
<b>Delib-0326-11</b>

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Objet : Désignation d'un délégué pour le problème de l'ambroisie**

*LA SEANCE OUVERTE,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PROCÈDE suivants les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un délégué pour le problème de l'ambroisie.

Majorité absolue : 8

**Est élu, à l'unanimité des voix**

- Monsieur Jérôme TRON

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

**A I N**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Objet de la Délibération
--------------------------

**Delib-0326-12**

**Objet : Désignation d'un correspondant défense**

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.  
Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

*LA SEANCE OUVERTE,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Comme suite à la demande formulée par le Ministère de la Défenses (Délégation à l'Information et à la Communication de Défense)  
PROCEDE suivants les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un « correspondant défense ».

Majorité absolue : 8

**Est élu, à l'unanimité des voix**

- Madame Carole BUFFET

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

**Le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**



*J. Emin*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

**A I N**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Objet de la Délibération
<b>Delib-0326-13</b>

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENault.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Objet : Désignation d'un délégué à la Prévention Routière**

*LA SEANCE OUVERTE,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PROCÉDE suivants les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un délégué à la Prévention Routière.

Majorité absolue : 8

**Est élu, à l'unanimité des voix**

- Madame Carole BUFFET

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAU.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
--------------------------

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Delib-0326-14**

**Objet :** Désignation d'un élu local au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) et d'un représentant du personnel

*LA SEANCE OUVERTE,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PROCEDE suivants les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation d'un élu et d'un agent, pour représenter la commune au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), auquel la commune adhère.

Majorité absolue : 8

**Sont élus, à l'unanimité des voix**

- Monsieur Robert GALLET, dans le collège des élus,
- Madame Nadège RAVET, qui accepte la mission, dans le collège des agents.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAU.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
--------------------------

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Delib-0326-15**

**Objet : Grand Bourg Agglomération – proposition des représentants de la commune pour siéger au sein des syndicats :**

- Ain Veyle Revermont (AVR)
- Rivière Ain Aval Affluents (SR3A)

*LA SEANCE OUVERTE,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCEDE suivants les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à la proposition de désignation :

- de ses délégués pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal de distribution d'eau Ain-Veyle-Revermont,
- de son référent au Syndicat Rivière Ain Aval Affluents (SR3A)

Majorité absolue : 8

**Sont élus, à l'unanimité des voix**

- **Syndicat Ain Veyle Revermont (AVR)**  
Titulaires : Messieurs Jean-Luc EMIN et Robert GALLET  
Suppléants : Mesdames Laurence DOYONNAS-VASSEUR et Françoise PLANCHENAU
- **Syndicat Rivière Ain Aval Affluents (SR3A)**  
Référent : Monsieur Robert GALLET

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

**Le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAUT.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
--------------------------

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Delib-0326-16**

**Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain**

*LA SEANCE OUVERTE,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PROCEDE suivants les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de ses délégués au sein du **Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain.**

Majorité absolue : 8

**Sont élus, à l'unanimité des voix**

Titulaire : Monsieur Jérôme TRON

Suppléants : Monsieur Robert GALLET et Madame Françoise PLANCHENAUT

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,**

**Le 30 mars 2026**

**Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

**A I N**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

Date de la convocation
24/03/2026

Date d'affichage
24/03/2026

Objet de la Délibération
<b>Delib-0326-17</b>

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAULT.

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Objet : Désignation d'un délégué relations avec les associations communales**

*LA SEANCE OUVERTE,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PROCEDE suivants les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation **d'un délégué relations avec les associations communales.**

Majorité absolue : 8

Est élu, à l'unanimité des voix

- Monsieur Robert GALLET

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT du REGISTRE**

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**A I N**

**DE LA COMMUNE de DRUILLAT**

**Séance du 30 MARS 2026**

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire**

Date de la convocation
24/03/2026

**PRESENTS :** Mmes Laurence DOYONNAS-VASSEUR, Delphine MAURAND, Carole BUFFET, Céline MICHON, Christine DOLE, Nathalie COUDERC et Françoise PLANCHENAU.

Date d'affichage
24/03/2026

Mrs Robert GALLET, Michel PAGE, Jérôme TRON, Michel MEYER, Hervé CALLY, Hervé CHAVANEL et Dorian BEGHELLI.

Objet de la Délibération
Delib-0326-18

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Carole BUFFET

**Objet : Bail de location pour le droit de chasse consenti sur les terrains communaux à l'association Les chasseurs turgonnais**

*LA SEANCE OUVERTE,*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur Christian POUARD, président de la société de chasse de Saint-Martin-du-Mont / Turgon, en date du 3 mars 2026, indiquant résilier le droit de chasse dès l'année 2026.

Suite à la démission collective des chasseurs de Turgon, la société communale de chasse de Saint-Martin-du-Mont se dissocie de la société de chasse de Turgon. Chaque société reprend ainsi les limites antérieures à la fusion du 16 février 2003.

Monsieur Thierry BUFFET, président de l'association Les chasseurs turgonnais, a transmis les statuts ainsi que le récépissé de déclaration en préfecture et demande qu'un bail pour le droit de chasse soit établi au nom de ladite association.

Monsieur le Maire propose :

- d'établir un bail au nom de l'association Les chasseurs turgonnais,
- de fixer le prix annuel de location du droit de chasse à 150.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix Pour et 2 abstentions, décide :**

- **D'établir** un bail de location du droit de chasse consenti à l'association Les chasseurs turgonnais, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 et pour une durée de neuf années consécutives, renouvelables par tacite reconduction,
- **Indique** que les terrains communaux concernés par ce droit de chasse sont les suivants :

**Sur la Commune de Druillat :**

Références cadastrales	Lieudits	Surfaces
A n° 429	Le Doray	05 a 40 ca
A n° 432	Le Doray	1 ha 72 a 60 ca
A n° 438	Le Doray	1 ha 83 a 98 ca
A n° 439	Le Doray	1 ha 77 a 92 ca
A n° 450	Le Doray	1 ha 81 a 85 ca
A n° 500	Mont de Turgon	9 ha 70 a 30 ca
A n° 843	Turgon	12 a 13 ca
A n° 848	Turgon	34 a 58 ca
V n° 537	Les Etreys	1 ha 56 a 85 ca
V n° 549	Sous le Mont	10 a 40 ca
V n° 550	Sous le Mont	10 a 90 ca
V n° 597	Grand Mollard	1 ha 38 a 02 ca
V n° 599	Grand Mollard	20 a 50 ca
<b>Soit une superficie totale de</b>		<b>20 ha 75 a 43 ca</b>

**Sur la Commune de Saint-Martin-du-Mont :**

Références cadastrales	Lieudits	Surfaces
G n° 584	Le Communal	2 ha 48 a 05 ca
G n° 629	La Desayette	21 a 20 ca
G n° 817	Le Tremblay	3 ha 36 a 02 ca
<b>Soit une superficie totale de</b>		<b>6 ha 05 a 27 ca</b>

- Le prix annuel de location a été fixé à 150.00 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.
- Le tarif de location est révisable chaque année sur décision expresse du Conseil Municipal, par délibération.
- L'association Les chasseurs turgonnais s'engage à laisser le droit de chasser sur les terrains mentionnés dans le tableau ci-dessus, aux chasseurs domiciliés au hameau de Turgon, moyennant le versement d'une cotisation annuelle fixée par ladite Association.
- La création d'une Association de Chasse Communale agréée sur le territoire de la commune entrainerait la résiliation immédiate du bail.
- Le Maire est autorisé à signer le bail dont les conditions sont détaillées dans la présente délibération, avec le Président, M. Thierry BUFFET.

Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,

Le 30 mars 2026

Le Maire,

Jean-Luc EMIN.

